Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

cerfa
N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

DOTM relative à une campagne d'exploration de 17 forages carottés sur le PER 11-2010" Couriège" . Commune de Saint Elie.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale AUPLATA MINING GROUP

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale LUC GERARD NYAFE

RCS / SIRET |3 3|1| |t|i o| |1|5 8| 0 0 1|4|0| Forme juridique SA

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie *(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)*
27d	Ouverture de travaux de 17 sondages carottés de validation d'une précédente campagne de reconnaissance soumis à une DOTM au titre du code minier et du décret 2006-649 (art 4.1°)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Cette campagne de travaux miniers comprend simplement la foration situés sur des zones connues déjà impactées et occupées par de la végétation secondaire. Ces forages sont implantés à partir d'une interprétation existante d'une précédente campagne de forages. Ils ne concernent que des lieux situés dans des zones favorables identifiées (facilité d'accès, pistes existantes, intérêts miniers, etc.).
Sur ce secteur, en effet ont déjà été effectués, par le passés (début du XXeme siècle et entre 1997 et 2011) des campagnes de géochimie sol, 29 tranchées, 6 sondages carottés et 123 sondages destructifs qui ont mis en évidence des réseaux de filons de quartz aurifère dans le prolongement des minéralisations exploitées sur les concessions Renaissance et Dieu Merci attenantes.

17 forages carottés de 140 à 150 mètres de profondeur réalisés sur une période de 10 semaines par une foreuse auto-portée sur chenilles travaillant en circuit d'eau fermé.

La supervision technique est assurée par la société AMG.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif de la présente campagnes de sondages est de définir l'enveloppe et les teneurs de la minéralisation aurifère primaire dans la partie altérée (saprolitique de subsurface) , mise en évidence par les travaux précédents, afin d'augmenter les ressources à exploiter.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Dans sa phase préparatoire:
- Utilisation de la base vie existante de Dieu Merci.
- Aucune création de piste.
- Il y aura une réouverture des anciennes plates formes de sondages ou carreaux miniers.
- Rafraîchissement de quelques layons.
- Les travaux seront condensées en 10 semaines avec 6 personnes spécifiquement dédiés.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le Carottage (Diamond drilling, DD ou « core drilling ») est une technique non-destructive, elle consiste en la découpe d'un cylindre de roche par un outil tubulaire imprégné de diamant. Le cylindre de roche découpé se met progressivement en place dans le tube intérieur du carottier d'une longueur en général comprise entre 1,5 et 3 m. Cette technique permet de récupérer un cylindre d'échantillon (carotte) continu et intact des terrains traversés.

La présente campagne représente 2500m linéaire cumulé de carrottage.

- Utilisation d'une foreuse sur chenille de 10 (dix) tonnes,
- Réutilisation des pistes existantes,
- Échantillonnage des carottes de forages au niveau de la carothèque sur la base vie
- Expédition des échantillons pour analyses.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- DOTM au titre du code minier et du décret 2006-649 (art 4.1°)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- Le PER 11/2010" Couriège"	14km²
- Nombres de forages	17
- Profondeur moyenne des forages	150m
- Linéaires total	2500m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Guyane Française.
Commune de Saint ELIE
Concessions Auplata Mining Group
parcelle non cadastrée
Coordonnées UTM RGFG95
X: 249 250 / Y : 529 300

Coordonnées géographiques[1] **Long.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _ **Lat.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a),10°,11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : **Long.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _ **Lat.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _

Point d'arrivée : **Long.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _ **Lat.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _

Communes traversées :

Commune de Saint Elie

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? **Oui** ☐ **Non** ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? **Oui** ☐ **Non** ☒

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

1 Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.
Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html.
Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.
Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	Relief max : 193m NGG
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	Projet en site isolé en milieu forestier sur la commune de Saint ELIE.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	En dehors de toute zone restrictive, ou de servitudes environnementales
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Projet cependant situé sur un secteur d'anciens forages de recherche et d'exploitation minière. Certains forages sont inscrits dans les anciennes AEX SORIM 02/2002 et 03/2002
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	Situé dans la région hydrographique " Sinnamary "
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	**Oui**	**Non**	**Lequel et à quelle distance ?**
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?
Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? *Appréciez sommairement l'impact potentiel*
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Le sondage carotté utilise une injection d'eau pour faciliter la foration et remonter les débris de foration. Un prélèvement d'eau est donc effectué dans le milieu pour cet usage. En milieu superficiel : prélèvements temporaires dans d'anciens bassins d'exploitation pour les besoins des forages.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Projet appartenant à la masse d'eau souterraine FR9307 : Formations du socle guyanais
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Projet de faible volume, entraînant une perturbation jugée comme très faible et temporaire des milieux naturels et des dégradations de faible importance. Les forages seront installés soit sur des plates formes existantes (maximum 10mx10m) soit en zone de végétation secondaire.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Aucun défrichement n'est prévu. L'ensemble des forages se situe sur un espace déjà affecté au milieu minier. La circulation au sein du milieu forestier se fera par le biais de pistes d'accès déjà existantes.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Absence de PPRT sur la commune de Saint ELIE Aucun risque technologique identifié à l'échelle du site.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Absence de PPRN sur la commune de Saint ELIE.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☒	☒ ☐	Le projet est concerné par des risques sanitaires par rapport à la qualité des eaux du camp (usage limité à la base vie, douche sanitaires cuisines) et à la présence éventuelle de moustiques (vecteurs de maladies).
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	Le projet engendre des déplacement de type Héliportage, transports en pirogues possibles (lac de Petit Saut) et terrestres (piste pour foreuse).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☐	☐ ☒	Utilisation d'un groupe électrogène insonorisé (capotage) à la base vie de Dieu Merci, d'une foreuse capotée et de quads. Les bruits seront de faibles importances en raison de l'atténuation du bruit à la source , l'utilisation de matériels aux normes UE et du milieu environnant forestier lui même.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☒ ☐	☐ ☒	Odeurs issues des moteurs thermiques.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☒ ☐	☐ ☒	Vibrations issues des engins sur chenilles au droit du chantier. Les vibrations seront modérées au niveau de la foreuse (forage carottés par rotation, pas de percussion).
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒ ☐	☐ ☒	Au campement uniquement.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Les sondages engendreront l'émission de gaz d'échappement au niveau des moteurs thermiques (foreuse, quads, groupe électrogène du camp). Matériels aux normes UE.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Le sondage carotté utilise une injection d'eau pour faciliter la foration et remonter les débris de foration. Cette eau une fois chargée de fins débris de roche est décantée avant d'être rejetée dans le milieu naturel en fin de forage (recirculation des eaux durant le forage).
	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Les sondages engendrent la production de boue de forage riches en MES qui passe ensuite successivement dans deux bacs de décantation, installés sur chaque plateforme de sondage. Les eaux claires issues des bacs seront recyclées pour le sondage et ensuite restituées au le milieu naturel en fin de sondage. Un contrôle de la qualité de ces eaux et surtout de leur teneur en MES et en hydrocarbures totaux (graisses de qualité alimentaire) pourra être réalisé.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	- Déchets Industriels Spéciaux (DIS) comme les filtres et huiles usagées, les chiffons souillés, les fûts usités, les batteries: en faible quantité, évacués vers un centre agréé. - Déchets d'Emballages Non Dangereux (DEND) : cartons, ... - Déchets Banals des Entreprises (DBE) : pièces mécaniques usagées - Ordures Ménagères (OM) - Boues de forage: resteront dans les bassins de décantation rebouchés

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☒	☐	Il existe peu de possibilité de découverte fortuite de vestiges archéologiques dans ces zones situées en dehors de montagnes couronnées
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	☒	☐	La réalisation de travaux dans ce secteur participera à empêcher l'orpaillage illégal.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☒ Non ☐ Si oui, décrivez lesquelles :

ICPE et AOTM d'exploitation de Dieu Merci

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

- Stockage des hydrocarbures et autres liquides sur système de rétention, approvisionnement par véhicule adapté, présence de kits "anti-pollutions" d'absorption en cas d'accident ou de fuite.
- Décantation et recyclage partiel des boues de forage des bacs de décantation créés systématiquement sur chaque plateforme.
- Réutilisation des pistes existantes.
- Réutilisation des plateformes de sondage déjà existantes.
- Suivi des travaux et remise en état rapide des ouvrages (plateforme de sondages) après travaux par une procédure adaptée.
- Choix d'un matériel performant, léger, de faible envergure limitant l'emprise des accès (<2m)
- Rebouchage systématique des trous de forages.
- Chasse interdite.
- Collecte et élimination des déchets dangereux produits vers un centre agréé du littoral.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il s'agit d'une région minière inscrit au SDOM autorisée sans contraintes.
Le site ne se situe pas dans une zone reconnue par les documents d'aménagement comme étant sensible à patrimoine particulier.
Le projet est situé à proximité direct ayant fait l'objet d'études environnementales dans le cadre de projet d'AOTM et d'ICPE.
La campagne de forages est réalisée en minimisant au maximum les impacts sur l'environnement : utilisation des accès existants
Faiblesse du volume de travaux envisagés: matériels légers (quads, foreuse 10 tonnes)

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié** ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories *5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement* un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux *5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement* : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☐
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- Une carte IGN 1/50 000 situant les travaux envisagées - 2 plans de détail avec les sondages et un tableau reprenant les coordonnées GPS en UTM 22, RGFG 95 des sondages carottés. - Deux photos.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Fait à Rémire Montjoly le, 12/11/2019

Signature

AMG
AUPLATA MINING GROUP
Z.I. de Dégrad des Cannes - CS50750
97337 Cayenne Cedex
Tél : 0594 40 40 90
SIREN : 331 477 158

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

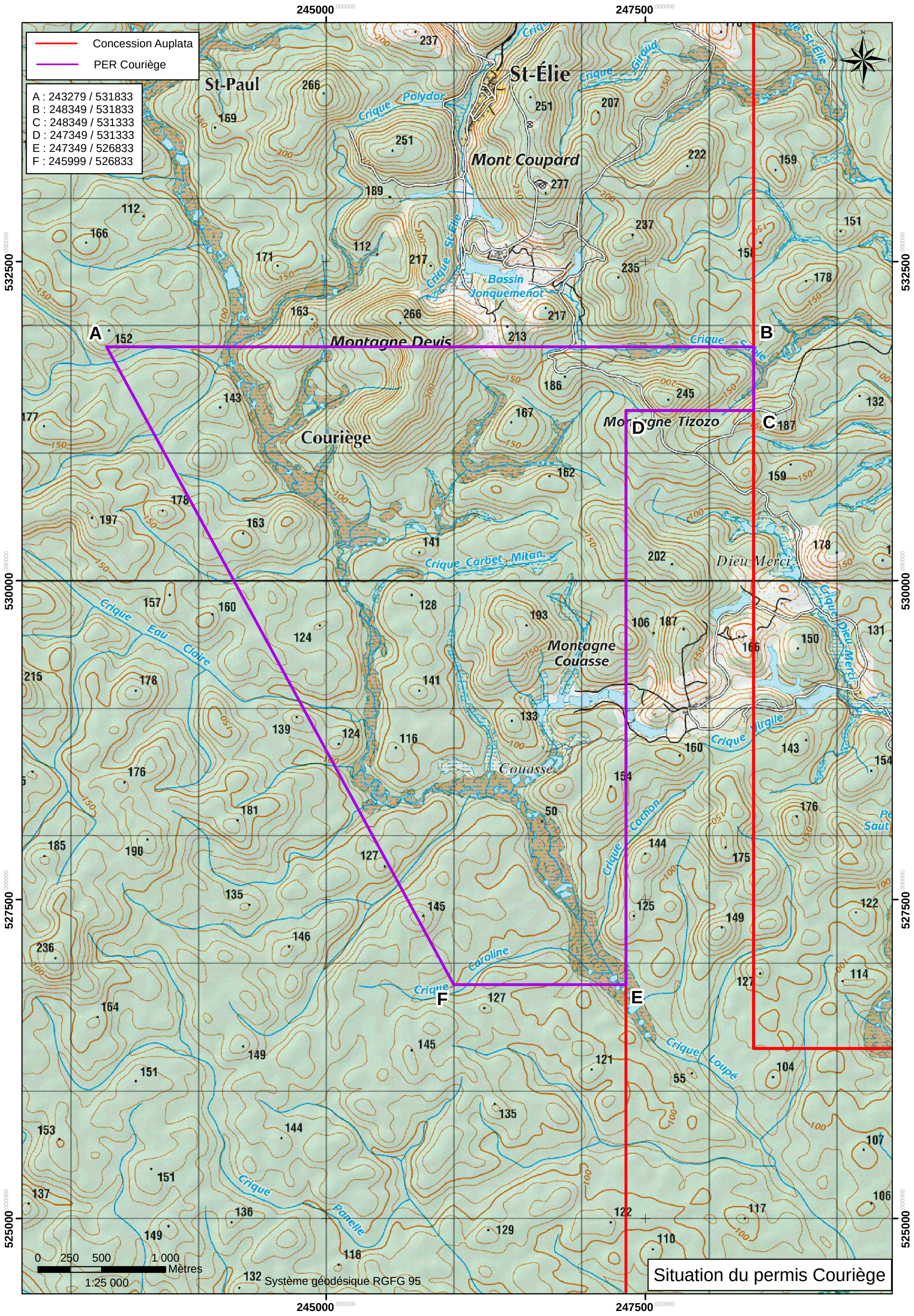
Concession Auplata
PER Couriège
A : 243279 / 531833
B : 248349 / 531833
C : 248349 / 531333
D : 247349 / 531333
E : 247349 / 526833
F : 245999 / 526833
245000
247500
532500
530000
527500
525000
St-Paul
St-Élie
Mont Coupard
Bassin Jonquemenot
Montagne Devis
Couriège
Montagne Tizozo
Dieu Merci
Montagne Couasse
Couasse
Crique Polydor
Crique Giraud
Crique St-Élie
Crique Carbet Mitan
Crique Eau Claire
Crique Dieu Merci
Crique Virgile
Crique Cochon
Crique Caroline
Crique Loupé
Crique Panelle
0 250 500 1 000
Mètres
1:25 000
Système géodésique RGFG 95
Situation du permis Couriège

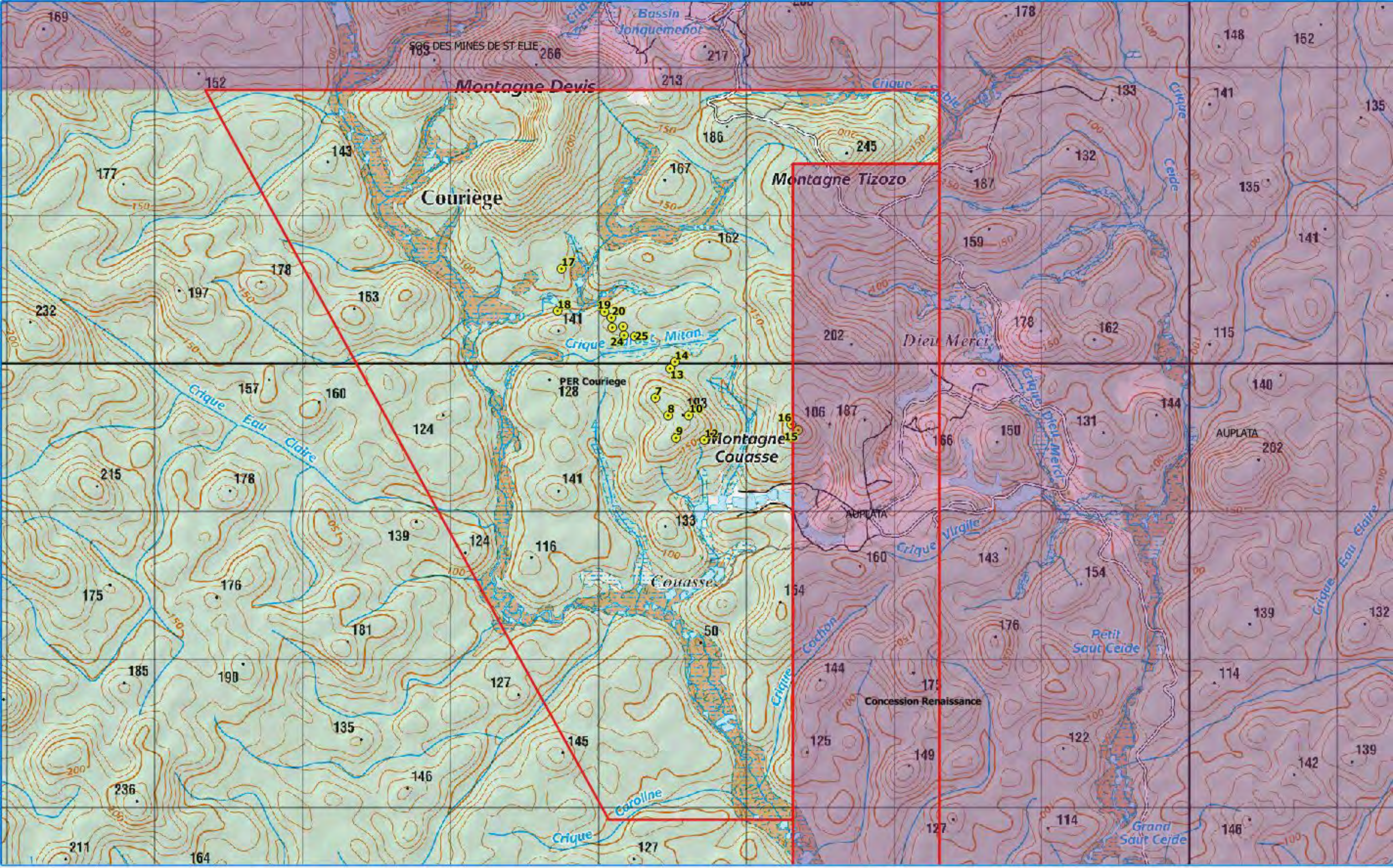

Coordonnée 243083,526618 Échelle 1:25 000 Rotation 0,0 Rendu

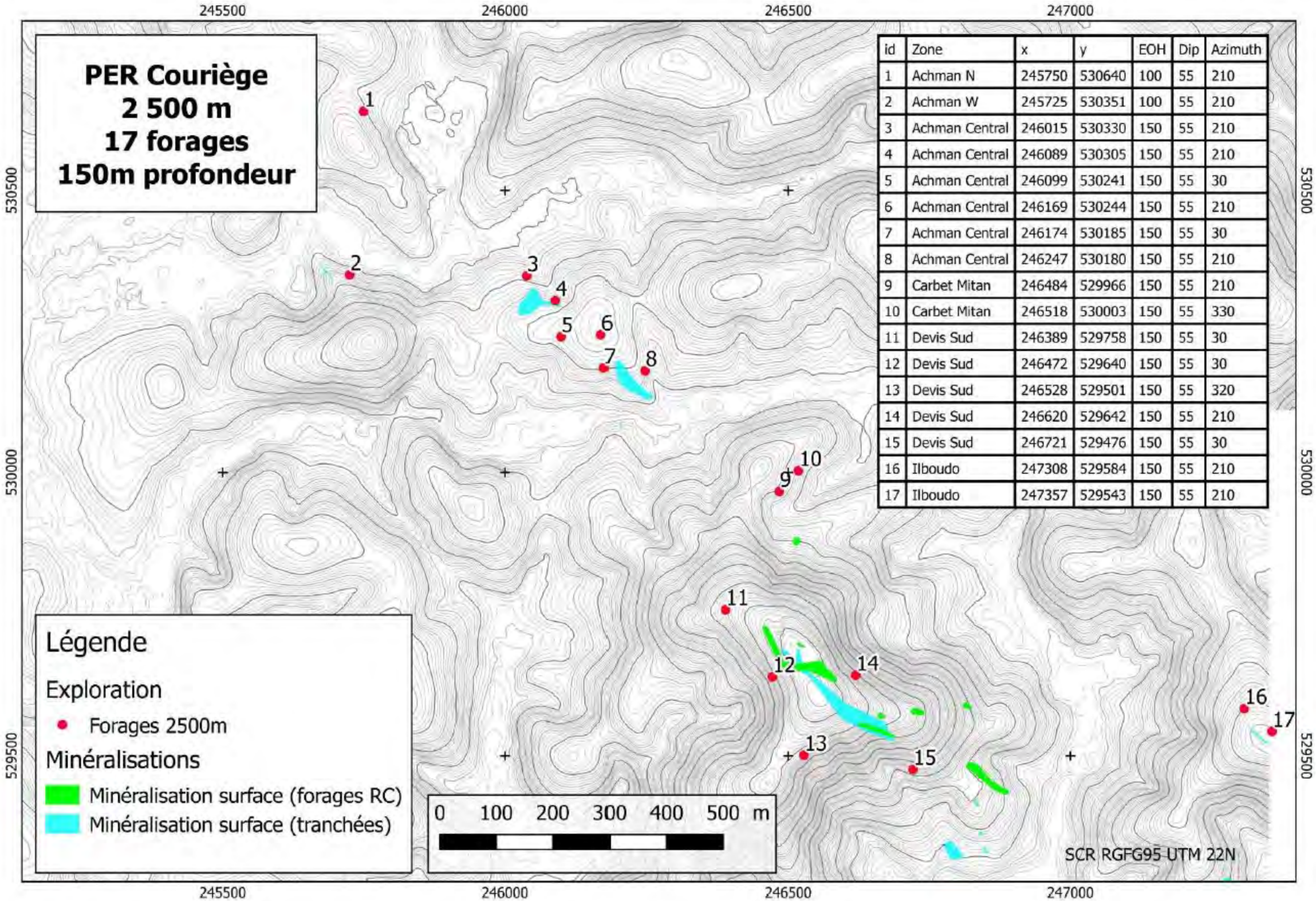

id	Zone	x	y	EOH	Dip	Azimuth
1	Achman N	245750	530640	100	55	210
2	Achman W	245725	530351	100	55	210
3	Achman Central	246015	530330	150	55	210
4	Achman Central	246089	530305	150	55	210
5	Achman Central	246099	530241	150	55	30
6	Achman Central	246169	530244	150	55	210
7	Achman Central	246174	530185	150	55	30
8	Achman Central	246247	530180	150	55	210
9	Carbet Mitan	246484	529966	150	55	210
10	Carbet Mitan	246518	530003	150	55	330
11	Devis Sud	246389	529758	150	55	30
12	Devis Sud	246472	529640	150	55	30
13	Devis Sud	246528	529501	150	55	320
14	Devis Sud	246620	529642	150	55	210
15	Devis Sud	246721	529476	150	55	30
16	Ilboudo	247308	529584	150	55	210
17	Ilboudo	247357	529543	150	55	210

Montagne Couasse vue vers l'EST

montagne Couasse vue vers l 'Ouest